

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Olivier Coulombe	Directeur du Service des travaux publics
Madame Véronique Noël	Coordonnatrice au Service des loisirs

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h)**

17-12-310 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (19 h 04)
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 tenue à 8 h
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 tenue à 8 h 5
4. Avis de motion – Règlement numéro 21.24 visant la modification du règlement de taxation afin de fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et les tarifs pour l'année 2018, ainsi que les modalités de paiement
5. Présentation du projet règlement numéro 21.24 visant la modification du règlement de taxation afin de fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et les tarifs pour l'année 2018 ainsi que les modalités de paiement
6. Nomination de madame Manon Jobin à titre de directrice générale et greffière par intérim
7. Renouvellement du contrat de travail de madame Véronique Noël, coordonnatrice au Service des loisirs
8. Nomination de l'équipe de surveillants de la patinoire et de l'aire de glisse pour l'hiver 2017-2018

- sous la supervision de la coordonnatrice du Service des loisirs
9. Nomination de l'équipe de surveillants pour l'ouverture et la fermeture des salles pour 2017-2018 sous la supervision de la coordonnatrice du Service des loisirs
 10. Autorisation de paiement – Honoraires professionnels à Englobe Corporation pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet du préau multifonctionnel au parc de la Famille
 11. Autorisation de paiement – 9^e versement à l'entreprise Qualité Construction (CDN) Itée pour la construction et l'aménagement de la bibliothèque municipale
 12. Autorisation de paiement – 3^e versement des honoraires professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception des plans et devis du projet de réseau d'égout sanitaire – secteur est
 13. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017 TENUE À 8 H

- 17-12-311 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 tenue à 8 h, la trésorière et greffière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 tenue à 8 h soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017 TENUE À 8 h 05

- 17-12-312 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 tenue à 8 h 5, la trésorière et greffière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2017 tenue à 8 h 5 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 21.24 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION AFIN DE FIXER LE TAUX DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE, SUR LE FRONTAGE, LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2018 AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT

- 17-12-313 Monsieur Carl Trudel, conseiller au siège numéro 6 donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un règlement pour fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et tarifs pour l'année 2018 ainsi que les modalités de paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **PRÉSENTATION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 21.24 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION AFIN DE FIXER LE TAUX DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE, SUR LE FRONTAGE, LES COMPENSATIONS ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2018 AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT**

Monsieur le Maire présente le projet de règlement de taxation pour l'année 2018 et en explique son contenu.

6. **NOMINATION DE MADAME MANON JOBIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**

17-12-314 **CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de monsieur Daniel Le Pape, directeur général et greffier de la Ville de Neuville, s'est terminé le 17 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'un préavis a été donné à Monsieur Le Pape le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 17-11-290 le 16 novembre 2017 afin de mettre un terme audit contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire combler le poste de directeur général et greffier de la Ville de Neuville en remplacement de Monsieur Le Pape;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Jobin répond aux exigences du poste de directrice générale et greffière;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Jobin conservera le titre de trésorière;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil procède à la nomination de madame Manon Jobin au poste de directrice générale et greffière par intérim.

QUE madame Manon Jobin soit autorisée à signer tous les documents pour et au nom de la Ville de Neuville en remplacement de monsieur Daniel Le Pape.

QUE son salaire soit intégré à la prochaine mise à jour de la politique salariale des employés-cadres de la Ville de Neuville.

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer tous les documents pertinents permettant l'ajustement du salaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME VÉRONIQUE NOËL, COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS**

17-12-315 **CONSIDÉRANT QUE** madame Véronique Noël a été nommée en mars 2016 à titre de coordonnatrice au Service des loisirs en remplacement temporaire de monsieur André Roy;

CONSIDÉRANT QUE le rendement de madame Véronique Noël a répondu aux attentes de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir le poste de coordonnateur au Service des loisirs à titre de poste cadre intermédiaire pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim procédera à une évaluation de rendement avant le terme d'un an;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Véronique Noël au poste de coordonnatrice du Service des loisirs par un contrat à durée déterminée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

QU'une évaluation de rendement soit effectuée avant le terme d'un an suivi d'une recommandation de la directrice générale par intérim;

QUE le salaire de madame Véronique Noël soit établi selon la grille salariale en vigueur de la ville de Neuville pour le poste de coordonnatrice du Service des loisirs;

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **NOMINATION DE L'ÉQUIPE DE SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE ET DE L'AIRE DE GLISSE POUR L'HIVER 2017-2018 SOUS LA SUPERVISION DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS**

17-12-316 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'actualiser la liste des employés en surveillance de la patinoire et de l'aire de glisse pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs désire combler ses besoins de personnel en surveillance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme madame Dayla-Camille Taillefer, messieurs Alexis Belle-Isle, Alexandre Turgeon, Maxime Matte, Hugo St-Pierre et Michel Hébert au poste de surveillant de la patinoire et l'aire de glisse pour l'hiver 2017-2018.

QUE la supervision de l'équipe de surveillants soit effectuée par la coordonnatrice du Service des loisirs.

QUE leur salaire soit fixé selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. NOMINATION DE L'ÉQUIPE DE SURVEILLANTS POUR L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DES SALLES POUR 2017-2018 SOUS LA SUPERVISION DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS

17-12-317 **CONSIDÉRANT QU'**il y lieu d'actualiser la liste des employés en surveillance pour l'ouverture et fermeture des salles pour la fin de l'année 2017 et l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs désire combler ses besoins de personnel en surveillance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme messieurs Maxime Matte et Jules Morin au poste de surveillant pour l'ouverture et la fermeture des salles lors des réservations.

QUE la supervision de l'équipe de surveillants soit effectuée par la coordonnatrice du Service des loisirs.

QUE leur salaire soit fixé selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS À ENGLOBE CORP. POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DU PROJET DU PRÉAU MULTIFONCTIONNEL AU PARC DE LA FAMILLE

17-12-318 **CONSIDÉRANT QUE** le laboratoire Englobe Corp. a été dûment mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et d'aménagement du préau multifonctionnel au parc de la Famille ont débuté le 22 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrôle qualitatif des matériaux est terminé pour cette année;

CONSIDÉRANT QUE les travaux reprendront seulement au printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE la facture a été approuvée par le directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture 900242936 au montant total de 12 128.20 \$ (taxes incluses) au laboratoire Englobe Corp;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Construction Pré-au-Sportif* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AUTORISATION DE PAIEMENT – 9^E VERSEMENT À L'ENTREPRISE QUALITÉ CONSTRUCTION (CDN) LTÉE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

17-12-319 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Qualité Construction (CDN) ltée a été dûment mandatée par le conseil municipal de la Ville de Neuville pour réaliser les travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque municipale dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-François-de-Sales (résolution no 16-12-303);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et d'aménagement de la bibliothèque municipale dans l'église Saint-François-de-Sales ont débuté le 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte Diana Cardas, chargée de projet et dûment mandatée par le conseil suite à la résolution no 15-12-302, a émis le certificat de paiement no 9 le 13 décembre 2017 pour le versement de la retenue de 10 % du montant total du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la bibliothèque sont maintenant terminés à l'exception de quelques déficiences mineures, lesquelles seront corrigées sous peu;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement a été transmis à la satisfaction de la direction générale et du chargé de projet de la ville, monsieur Jacques Bélanger, architecte;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser, excluant une retenue spéciale de 30 000 \$ couvrant lesdites déficiences, s'élève à 173 163.50 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture no 9 au montant de 173 163 50 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Qualité Construction (CDN) ltée, tel que recommandé au certificat de paiement no 9 de Diana Cardas, architecte, daté du 13 décembre 2017.

QUE cette somme soit prise au poste budgétaire numéro 55 13600 000 « *Retenues de garantie* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AUTORISATION DE PAIEMENT – 3^E VERSEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS À SNC-LAVALIN INC. POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - SECTEUR EST

17-12-320 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville est admissible au programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour un montant de 12 745 020 \$, représentant 83 % du coût des travaux d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a été mandatée par la Ville de Neuville pour préparer les plans et devis du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville (résolution 17-08-211);

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin inc. a transmis la facture 1332047 pour un montant total de 49 255.29 \$ (taxes incluses), et que celles-ci sont conformes à la proposition;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture 1332047 pour un montant total de 49 255.29 \$ (taxes incluses) à la firme SNC-Lavalin inc.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 05010 721 « Réseau d'égout secteur est ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire lève la séance à 19 h 14.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Trésorière et greffière adjointe